



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,  
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

LE MINISTRE

Paris, le 25 JUIN 2009

Monsieur le Président,

L'aide humanitaire aux personnes en détresse est une exigence juridique et morale essentielle, qui ne saurait être conditionnée à l'examen de la situation administrative des personnes concernées, notamment au regard du droit au séjour. C'est pourquoi l'Etat apporte son appui aux associations humanitaires et ouvre ses dispositifs de soins et d'hébergement d'urgence à toute personne en détresse, quelle que soit sa situation administrative.

Dans le même temps, la lutte contre les filières de l'immigration clandestine et de la traite des êtres humains, dont le développement est particulièrement inquiétant, constitue elle aussi un devoir moral et un objectif prioritaire de l'action publique. Des poursuites ont été engagées contre des personnes ayant dépassé le cadre de l'action humanitaire et s'étant insérées, quelque fois par passion ou par imprudence, dans les filières d'immigration clandestine.

Je souhaite réunir les associations humanitaires intervenant auprès des étrangers en situation irrégulière, afin d'engager un travail de clarification des limites qui séparent l'aide humanitaire aux étrangers en situation irrégulière, qu'il nous faut soutenir, de la participation aux filières d'immigration clandestine et de traite des êtres humains, qu'il nous faut combattre.

Certaines associations ont souhaité que soit ajouté à l'ordre du jour un débat sur le prétendu « délit de solidarité ». Je n'y vois aucune difficulté. Je leur demande seulement, si elles souhaitent aborder des cas individuels de poursuites ou de condamnations, d'en faire état auprès de mon cabinet avant le vendredi 10 juillet 2009, afin que nous puissions éclairer nos discussions de toutes les informations nécessaires.

Je vous invite à participer à cette rencontre d'échange et de travail qui aura lieu :

**le vendredi 17 juillet 2009 à 10h30  
au ministère de l'immigration, de l'intégration,  
de l'identité nationale et du développement solidaire  
101 Rue de Grenelle  
75007 PARIS**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Eric BESSON

Monsieur Stéphane MAUGENDRE  
Président  
GISTI  
3 villa Marcès  
75011 PARIS